

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025
Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 15_16122025

N°15 : ASSURANCES DE LA COMMUNE – RENOUELEMENT DES CONTRATS
ASSURANCE RESPONSABILITE ET PROTECTION JURIDIQUE
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Le rapporteur rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 26 mai 2020 permettant à Monsieur le Maire de lancer des marchés. Aussi, la ville a mandaté la Société Protectas afin de lancer une consultation sous forme d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique pour procéder au renouvellement des contrats d'assurance responsabilité et risques annexes de la ville ainsi que la protection juridique des agents et des élus à compter du 1^{er} janvier 2026. Pour se conformer à la légalité administrative et s'inscrire dans les règles du Code de la commande publique, la durée des contrats est fixée à **5 ANS** avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de **6 mois** avant l'échéance du 1^{er} janvier.

La publicité du marché a été envoyée le 7 novembre 2025 au BOAMP.

La date limite de réception des offres était fixée au 5 décembre 2025 à 12 heures.
A l'ouverture des plis, les candidats ayant présenté une offre recevable étaient les suivants :

LOT N°1: Responsabilité et risques annexes

Compagnie SMACL Assurances SA

LOT N°2 : Protection juridique des agents et des élus

Compagnie SMACL Assurances Mutuelle

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir les attributaires suivants :

Lot n°1 : Responsabilité et risques annexes

* Assureur : SMACL Assurances SA

* Durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026

* Offre de base - Prime annuelle Responsabilité Générale et risques annexes : 7 766.85 €

TTC sans franchise et 5 015.17 € avec une franchise de 1 000 €

* PSE 2-Prime annuelle Protection Juridique Personne morale : 2 839.67 € TTC

Lot n°2 : Protection juridique des personnes physiques

* Assureur : SMACL Assurances Mutuelle

* Durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026

* Prime annuelle : 5.00 Euros HT par assuré

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE RETENIR**, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 les attributaires suivants :

Lot n°1 : Responsabilité et risques annexes

* Assureur : SMACL Assurances SA

* Durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026

* Offre de base - Prime annuelle Responsabilité Générale et risques annexes : 7 766.85 €

TTC sans franchise et 5 015.17 € avec une franchise de 1 000 €

* PSE 2-Prime annuelle Protection Juridique Personne morale : 2 839.67 € TTC

Lot n°2 : Protection juridique des personnes physiques

* Assureur : SMACL Assurances Mutuelle

* Durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026

* Prime annuelle : 5.00 Euros HT par assuré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec SMACL Assurances SA pour le lot 1, et avec SMACL Assurances Mutuelle pour le lot 2 ;

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général 2026 et suivants de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone Devaux..., secrétaire de séance

Simone Devaux